



# **Information COVID-19**

**Le 24 Juin 2020, le nouveau protocole nationale de déconfinement des entreprises à été publié.**

Il est important et obligatoire pour les entreprises de :

- Désigner un référent COVID-19 qui s'assurera de la mise en application des mesures définies. Sa mission et son identité devra être connue par l'intégralité de l'entreprise.
- Une attention particulière sera apportée aux travailleurs saisonniers, détachés ainsi que les intérimaires et titulaires de contrat à courte durée sur leur connaissance des mesures et procédures à prendre face à la propagation du virus.
- Les entreprises doivent aussi s'attacher à mettre en oeuvre les mesures de protections sur les lieux de travail lorsqu'ils assurent l'hébergement de ces travailleurs.



**Prométhée Conseil peut vous assister dans vos démarches**

La société Prométhée Conseil, spécialisée dans la prévention des risques, a assisté, depuis le début de la phase de confinement, ses partenaires dans la mise en place des mesures gouvernementales.

## **PROMÉTHÉE CONSEIL**

ZA de la chaffine, Avenue Jean-Baptiste Tron, 13160 CHATEAURENARD  
Tel : 04 90 224 224 - Fax : 0490 224 223  
contact@promethee-conseil.fr www.promethee-conseil.fr  
N SIREN: 502567 373 - Code APE 4312A TVA intercommunautaire : FR  
91502567373  
SAS au capital de 25 000€